

Bureau du 25 octobre 2004

Décision n° B-2004-2604

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 84, rue Commandant Charcot et appartenant à l'association immobilière du Grand Port et de la rue Commandant Charcot**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine envisage d'acquérir un immeuble, situé 84, rue du Commandant Charcot à Lyon 5° et appartenant à l'association du Grand Port et de la rue Commandant Charcot.

Cet immeuble, libre de toute location ou occupation, composé d'une maison d'habitation élevée de deux étages sur rez-de-chaussée, d'une superficie utile de l'ordre de 150 mètres carrés environ, dépendances à usage de remise dans son prolongement et d'un abri de voiture, est édifié sur une parcelle de terrain d'une superficie de 1 271 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 74 de la section BP.

Cette acquisition est liée directement aux objectifs de développement du logement social validés par délibération du conseil de Communauté en date du 12 juillet 2004. Cet immeuble fera l'objet ultérieurement d'une cession ou d'un bail de longue durée auprès d'un organisme ou office d'HLM dans la mesure où il peut être construit sur ce terrain un programme de logement de l'ordre de 800 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) environ.

Aux termes du projet d'acte qui est soumis au Bureau, l'association du Grand Port et de la rue Commandant Charcot céderait à la Communauté urbaine ce bien immobilier au prix de 400 000 €, admis par les services fiscaux.

Cette acquisition pourrait faire l'objet d'une subvention du conseil régional Rhône-Alpes à hauteur de 20 % maximum du montant et dans la limite de 91 400 € ;

Vu ledit projet d'acte ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 et n° 2004-1993 en date du 12 juillet 2004 ;

DECIDE

1° - Approuve le projet d'acte concernant l'acquisition de l'immeuble situé 84, rue du commandant Charcot à Lyon 5° et appartenant à l'association du Grand Port et de la rue Commandant Charcot, qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique nécessaire à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante, d'un montant de 400 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 213 200 - fonction 824 - opération 0095. Les frais d'actes notariés, estimés à 5 100 € seront payés en 2005 - compte 213 200 - fonction 824 - opération 0095.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,